



heure supplémentaire

Par **remze**, le **20/08/2020** à **12:53**

Bonjour,
Salarié dans une pharmacie depuis 11 ans, j'ai un contrat de travail de 35 h mais avec possibilité d'avoir à faire des heures supplémentaires. En revanche j'ai signé ce contrat avec un planning à 39 h (4 h supp. payées).
A ce jour, mon patron souhaite revenir aux 35 h.
Je me demandais si le fait d'avoir ce planning sur 39 h depuis 11 ans pouvait annuler les 35 h du contrat.
Qu'en pensez-vous ?
Merci.

Par **Lag0**, le **20/08/2020** à **18:17**

Bonjour,
Non, c'est le contrat qui compte. Le fait que vous ayez fait, jusque là, des heures supplémentaires régulières à la demande de l'employeur, ne rend pas ces heures supplémentaires contractuelles.